



Objet : Vide Grenier du Dimanche 14 juillet et jeudi 15 août.

Madame, Monsieur,

L'Office du Tourisme de Saint Jean de Sixt organise cette année deux « vide greniers » :

**Pour le 14 juillet. L'événement se déroulera uniquement sur le parking du cimetière
Et pour le 15 août 2019, sur le parking du cimetière et sur la place de l'Office de Tourisme.**

Votre inscription pourra uniquement être prise en compte à réception des documents suivants :

- bulletin d'inscription dûment complété ;
- règlement par chèque à l'ordre de l'Office du Tourisme de St Jean de Sixt ;
- photocopie de votre pièce d'identité

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Mme EVRARD-FANTINO Edith
Responsable animations
04 50 02 70 14

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

1. Le prix de l'emplacement est de 4 € par mètre linéaire.
2. L'emplacement réservé doit constituer **un minimum de 2 m.**
Et pour le 14 juillet 2019 : en raison du manque de place, l'emplacement est limité à 4m linéaire maximum.
3. Aucun motif ne donnera lieu à un remboursement, une fois la réservation effective.
4. L'entrée du vide grenier est libre.
5. L'installation s'effectuera entre 6h30 et 8h.
6. Horaires d'ouverture au public à partir de 8h et fermeture à 18h.
7. L'Office de Tourisme se réserve le droit de récupérer les stands non occupés après 8h.
8. Le véhicule sera garé sur un des parkings en dehors de l'aire du vide grenier.
9. Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant 18h00.
10. La vente de meubles ou objets neufs, d'artisanat, n'est pas autorisée.
11. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
12. La vente de boissons et petite restauration est réservée à l'Office de Tourisme.
13. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel.
14. Quel que soit le temps, se munir d'un parasol.
15. l'emplacement doit être laissé propre (bennes et poubelles à votre disposition)
16. l'Office ne fournit ni table, ni chaise.